

Projet d'établissement 2019-2023

Ce nouveau projet d'établissement tient compte, à la fois, du diagnostic d'établissement et de la politique académique et nationale.

Conformément aux articles L 401-1 et R 214-3 du code de l'éducation, le projet d'établissement 2019/2023 énonce les objectifs prioritaires que se fixe le collège pour les quatre années à venir. Chaque année, les actions qui en découleront seront analysées. Cette analyse permettra alors de faire évoluer le projet d'établissement pour être au plus près des besoins des élèves et de la politique académique et nationale.

Il comprend quatre axes déclinés selon les axes du projet académique.

Axe1: Assurer les conditions d'une école accueillante

1.1: Créer un climat de confiance en:

- étant à l'écoute.
- comprenant la psychologie de l'adolescent.
- garantissant le cadre éducatif par la transmission des valeurs de la République, la lutte contre toutes les discriminations.
- laissant les élèves s'exprimer et formuler des propositions notamment en conseil de vie collégienne, au sein de l'atelier Verzyologie (label éco-collège), dans leur rôle de jeunes officiels et de jeunes coachs (association sportive) ou encore dans leur participation au sein de la coopérative scolaire.
- développant le potentiel artistique de l'élève.
- recensant les besoins en santé et d'hygiène de vie.
- restant sensible à un climat scolaire serein.
- garantissant notre rôle de protection.
- maintenant la liaison école-collège.

1.2: Permettre l'épanouissement et la réussite de tous les élèves en prenant en compte les particularités de chacun qu'elles soient physiques, psychologiques, neurologiques ou encore sociales:

- Au travers des dispositifs à besoins particuliers: Projet personnalisé de réussite éducative (PPRE), projet personnalisé de scolarisation (PPS), plan d'accompagnement personnalisé (PAP), projet d'accueil individualisé (PAI).
- par le suivi individualisé par le professeur principal, la psychologue de l'éducation nationale, l'infirmière scolaire et la conseillère principale d'éducation.
- en favorisant et développant la sensibilité artistique de l'élève.
- en reconnaissant les talents par la cérémonie "Nos élèves ont du talent!".

- par la pédagogie différenciée.
- grâce au "second professeur dans la classe".
- en accompagnant l'élève dans la construction de son projet personnel de réussite pour l'aider à mettre en relation son potentiel et ses aspirations par le parcours "Avenir" (avec la séquence d'observation en entreprise, la découverte des métiers, les mini-stages en lycée professionnel, le forum des formations organisé par le bassin éducatif et de formation, la liaison collège-lycée ...).
- en développant le respect mutuel.
- en considérant la mixité et l'égalité filles-garçons.
- en luttant contre toutes les formes de discrimination.
- par la promotion de la pratique physique et sportive pour la santé et le bien-être de l'élève.
- en l'éduquant à la vie affective et sexuelle.

1.3: Définir la place et le rôle des parents dans le domaine de coéducation:

- au travers des dispositifs à besoins particuliers (PPRE, PPS, PAP et PAI).
- en aménageant des temps de rencontre: rencontres parents-professeurs, conseil des parents délégués, accueil individualisé des nouveaux arrivants, journée portes ouvertes.
- en aménageant des temps de paroles au travers des soirées à thèmes, du suivi individualisé des élèves.
- en laissant une place active aux représentants de parents au travers des instances délibératives du collège, de l'association sportive, de la coopérative, de Verzycologie, au moment de la journée portes ouvertes.
- en leur donnant accès à un espace pour les réunions du bureau de l'association des parents d'élèves.

| |
|--|
| Axe2: Développer le degré d'exigence et de curiosité des élèves |
|--|

2.1: pour qu'ils s'ouvrent au monde en:

- développant les compétences psychosociales.
- développant leur ouverture culturelle et artistique par la pratique, la rencontre d'œuvres et d'artistes, la visite de lieux culturels et le développement de connaissances.
- faisant confiance à leur potentiel artistique.
- les ouvrant au monde par des sorties et des séjours.
- leur donnant de l'assurance comme au travers de l'éloquence, de la section sportive, des enseignements complémentaires.
- par la découverte des métiers et des formations.
- en développant les actions de promotion dans le cadre des parcours éducatifs.
- en leur permettant d'avoir accès à un centre de documentation et d'information accueillant et riches en ressources pour tout type de recherches.
- en leur permettant de développer des partenariats extérieurs à leur collège.

2.2: pour les faire progresser, par:

- la pédagogie différenciée,
- l'opération "devoirs faits",

- les dispositifs à besoins particuliers,
- l'action du second professeur dans la classe,
- la mise en place de l'éloquence en 3ème pour que les élèves prennent de l'assurance,
- la préparation aux examens,
- les dispositifs prenant en compte les besoins particuliers (PPRE, PPS, PAP, PAI),
- les actions de responsabilisation du conseil de vie collégienne, de la coopérative scolaire, l'association sportive, de Verzyphonie et dans le domaine de l'éducation au développement durable au travers de Verzycologie,
- le développement de l'ouverture culturelle et artistique par la pratique, la rencontre d'œuvres et d'artistes, la visite de lieux culturels et le développement de connaissances.
- le développement des actions de prévention dans le cadre des parcours éducatifs.

2.3: pour leur permettre de mieux connaître le monde et se l'approprier:

- Au travers des enseignements.
- par les séjours et les sorties scolaires.
- en développant l'ouverture culturelle et artistique par la pratique, la rencontre d'artistes et d'œuvres, la visite de lieux culturels et le développement de connaissances.
- en développant les actions de prévention et de promotion dans le cadre des parcours éducatifs (ex: formation aux gestes de premiers secours, éducation aux usages des outils du numérique).
- par découverte du monde économique du plus local au plus éloigné.
- en mettant les élèves dans des situations pédagogiques et éducatives pour qu'ils s'interrogent et interrogent le monde.

| |
|--|
| Axe 3: Contribuer à la réussite de tous les élèves en reconnaissant leurs potentialités |
|--|

3.1: Permettre à chaque élève, en tant que personne de réussir en s'appuyant sur ses qualités:

- par la pédagogie différenciée.
- en reconnaissant ses talents (cérémonie Nos élèves ont du talent!).
- en le mettant dans des situations scolaires qui lui permettent d'exploiter ses qualités.
- par une attitude à la fois bienveillante et exigeante.
- en créant un climat de confiance propice aux apprentissages par l'aménagement d'espaces et de moments de calme.
- en permettant à l'élève de tenir des responsabilités s'il le souhaite au travers de l'association sportive, de la coopérative scolaire, au sein du conseil de la vie collégienne, de Verzycologie et de Verzyphonie.
- en lui faisant confiance et en l'encourageant à prendre des initiatives.
- en l'aidant à mettre en relation son potentiel avec ses aspirations.

3.2: Permettre à chaque élève de réussir en valorisant ses acquis:

- par la pédagogie différenciée.
- par le bilan périodique.

- par la cérémonie républicaine de remise du diplôme du brevet des collèges.
- en mettant en avant les réussites et en l'aidant à accepter et à comprendre ses échecs pour mieux les dépasser.
- en l'aidant à mettre en relation son potentiel avec ses aspirations.

3.3: Permettre à chaque élève de réussir en exploitant ses appétences et aptitudes:

- par une attitude à la fois bienveillante et exigeante.
- en créant un climat propice aux apprentissages (aménager des espaces et des moments de calme avec par exemple la cohérence cardiaque, la sieste contée, "Silence, on lit!").
- en créant un climat de travail soutenue tant en classe qu'en étude.
- en l'aidant à mettre en relation son potentiel avec ses aspirations.
- en stimulant et en mettant à l'honneur ses talents grâce aux activités péri-éducatives.

Axe 4: Promouvoir l'action collective par la formation, l'innovation et la coopération

4.1: Prendre appui sur les compétences et qualités des acteurs:

- Prendre largement appui sur le conseil pédagogique et toutes les instances de l'EPLÉ,

4.2: Oser exprimer sa créativité pédagogique et éducative; expérimenter et innover:

- Créer des espaces d'échanges professionnels pour une mise en commun des points de vue et des constats pour innover et expérimenter.

4.3: Faire évoluer ses pratiques:

- Pour être au plus près des besoins de l'élève.
- En fonction des besoins et évolutions du système éducatif en ayant conscience des enjeux nationaux, académiques et locaux.
- Par la formation et l'auto-formation.